

# La Protection des majeurs vulnérables



JEUDI 24 NOVEMBRE 2016

PALAIS DE JUSTICE DE ROUEN • SALLE DES ASSISES

RENSEIGNEMENTS : 02 32 08 21 49



POUR VOUS INSCRIRE, CLIQUEZ ICI

E N P A R T E N A R I A T A V E C



## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h00

Accueil des participants

9h30

Ouverture des travaux par Monsieur **Philippe Cavalerie**, président du tribunal de grande instance de Rouen, président du CDAD de Seine-Maritime

9h45

à

12h00

- La notion de personne vulnérable et le rôle du procureur de la République : un magistrat du parquet de Rouen
- Une multitude de réponses à la vulnérabilité : Madame **Frédérique Eudier**, enseignante à la faculté de droit de Rouen
- Le mandat de protection future : Maître **Olivier Boudeville**, notaire à Rouen,
- La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) : **François Gidel**, référent social du Département de la Seine-Maritime
- Echanges avec la salle

13h30

à

16h30

- La mise en œuvre des outils de protection : le signalement au procureur de la République et la saisine du juge des tutelles : un magistrat du parquet de Rouen et Madame **Chantal Manton**, conseillère à la cour d'appel de Rouen, magistrat délégué à la protection des majeurs,
- Le traitement des dossiers par les tribunaux d'instance et les différentes mesures de protection : Monsieur **Thomas Grandgeorge**, juge des tutelles de Dieppe, Madame **Danielle Le Moigne**, juge des tutelles de Rouen
- Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs : Messieurs **Thierry Vibert**, directeur du pôle rouennais de l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Seine-Maritime et **Samuel Lakdja**, coordinateur tuteurs familiaux de l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Seine-Maritime
- Etat des lieux et prospective : Madame **Chantal Manton**, conseillère à la cour d'appel de Rouen, magistrat délégué à la protection des majeurs
- Echanges avec la salle

16h30

Clôture des travaux

